



## CONSULTATION CITOYENNE POUR LA FORÊT DU PIGNADA

### BALADE-ATELIER 3 : USAGES, ACTIVITÉS ET ACCUEIL DU PUBLIC – MERCREDI 24 NOVEMBRE

*Club House-Stade Orok-Bat - Anglet*

---

#### Intervenant.e.s :

- Anne-Francine LAFFONTAS, Cheffe de projet Environnement, Ville d'Anglet
- Claire ARDILOUZE, Technicienne forestier, Triage d'ANGLET, Office National des Forêts
- Laurie DUSSARRAT, consultante Neorama, agence de concertation publique

**Nombre de participants :** 22

#### OUVERTURE

---

Les participants sont accueillis pour un premier temps introductif en salle avant de partir pour la balade.

Laurie DUSSARRAT revient d'abord sur les modalités de la consultation publique pour le devenir du Pignada. Ces rencontres participatives ont pour objectif de faire émerger des idées et une vision commune pour le réaménagement de la forêt. Le thème de la balade/atelier du jour portera sur les usages et l'accueil du public dans la forêt du Pignada.

Les participants sont également invités à compléter le questionnaire d'enquête et à déposer une contribution sur le site participatif [www.notrepignada.fr](http://www.notrepignada.fr).

Avant de partir en balade, Anne-Francine LAFFONTAS présente brièvement les éléments qui seront abordés pendant la balade dont les grandes caractéristiques d'accueil de la forêt, la diversité des activités et usages et leur répartition dans le Pignada.

D'autres éléments vont également être abordés lors de cette itinérance : le cadre d'autorisation de ces activités, les réglementations en vigueur et les bonnes pratiques à travers la Charte du Promeneur.

*Compte rendu de la balade-atelier du 24 novembre*

## ITINERANCE COMMENTEE

La balade commentée par Anne-Francine LAFFONTAS, Cheffe de projet Environnement à la Ville d'Anglet, se fait au départ du stade d'Orok-Bat. Elle est organisée en trois points d'arrêt représentant des enjeux majeurs autour de l'accessibilité et de l'accueil du public, des usages et de la réglementation mais aussi des activités et pratiques présentes en forêt.



### Arrêt 1 : Accès, équipements et signalétique

Le premier arrêt de cette balade s'effectue à l'entrée de la forêt du Pignada. **Anne-Francine LAFFONTAS**, commence par présenter les caractéristiques majeures de la forêt du Pignada. Elle rappelle ensuite ses fonctions : c'est en effet un réservoir de biodiversité avec une grande richesse en faune et en flore, mais c'est aussi une ressource en eau potable pour la Ville d'Anglet.

La superficie de foncier de chaque propriétaire de la forêt est ensuite exposée :

- Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques : 120 hectares dont 35 incendiés,
- La Ville d'Anglet : 55 hectares dont 35 incendiés,
- La Congrégation des Servantes de Marie : 45 hectares, indemnes.

Cette forêt publique dispose de nombreux équipements : plusieurs parkings, des équipements de loisirs en bordure de forêt, des WC publics, des bancs, un système de barriérage (pour l'accès limité aux véhicules), 25 entrées, un accès PMR, des voies vertes et un maillage dense de chemins naturels ainsi que des petits sentiers. L'absence de poubelles dans la forêt est volontaire et normale car il s'agit d'un espace naturel sensible à proprement dit et ce, même



en zone urbaine ; le public est responsable de ses déchets. La comparaison avec le milieu naturel montagnard est fait.

L'accueil de la forêt est également matérialisé par une signalétique « légère » à toutes les entrées de la forêt notamment pour l'affichage de la réglementation et la charte du promeneur. Sur les 5 entrées les plus importantes de la forêt se trouvent des panneaux d'informations plus grands en bois, méritant une rénovation. Dans la forêt, sont retrouvés des bornes totem, avec fléchage directionnel et plan de repérage/situation.

## **Arrêt 2 : Usages et réglementations**

Le deuxième arrêt s'effectue à l'intersection de plusieurs chemins forestiers. Il est d'abord rappelé qu'il n'est pas toujours évident de se repérer dans la forêt du Pignada : les bornes totems et panneaux sont là pour renseigner les promeneurs.

La forêt du Pignada accueille beaucoup d'utilisateurs différents : les promeneurs, les joggeurs, les cyclistes, mais aussi les personnes en charge de l'exploitation de la forêt. Ces différents publics se côtoient sur tous les sentiers du massif.

Une distinction est à mener entre les usages et les activités de la forêt : les usages s'inscrivent dans la vie quotidienne tandis que les activités sont plus ponctuelles. La liste des usages est effectuée.

### **Les usages communs :**

- Balade
- Jogging
- Promenade de chiens
- Sports
- Pique-nique
- VTT

### **Les usages d'exploitation et de gestion :**

- Gestion de l'ONF (coupe)
- L'entretien sylvicole
- Production d'eau potable

### **Les usages historiques :**

- Pâturage (notamment le bétail de la Congrégation)
- Soutrage (coupe des fougères pour en faire de la litière)



**Claire ARDILOUZE** présente ensuite le rôle et les missions de l'office national des forêts. Elle revient brièvement sur l'histoire de l'établissement public. L'ONF a pour compétence l'élaboration du plan de gestion durable. Ce dernier a pour objectifs de proposer aux collectivités territoriales un programme de travaux, de coupe et de surveillance des forêts. C'est « l'assurance vie » de forêt qui permet une transmission en bonne état de la forêt de génération en génération.

**Les quatre grandes fonctions de la forêt** définies par l'ONF sont expliquées :

- Fonction économique
- Fonction environnementale (Protection de la Biodiversité)
- Fonction sociale (accueil du public)
- Fonction de protection de la biodiversité

La mission de l'ONF est de faire cohabiter toutes les fonctions, usages à travers les documents d'aménagement. Pour ce qui concerne la mission de surveillance, les agents de l'ONF sont assermentés et dépositaires de l'autorité publique : ils sont donc en mesure de sanctionner toutes les infractions au code de l'Environnement. L'ONF veille également au respect de la propriété foncière, et réalise le suivi de l'état de la forêt.

Une série de règles en vigueur dans la forêt du Pignada est également rappelée :

- Les véhicules à moteur sont interdits (l'accès est autorisé uniquement pour les piétons et les cyclistes)
- Les chiens doivent être tenus en laisse sur les voies vertes
- Un parcours équestre est fixé sur une voie réservée au Club Hippique, sous des conditions fixées par une convention
- L'accès à la forêt est interdit de 21h à 6h depuis l'incendie
- Si une alerte incendie est émise par préfecture, l'ensemble de la forêt du Pignada peut être interdit d'accès
- La chasse est interdite.

## **QUESTIONS - REPONSES :**

*Une certaine partie de la forêt est-elle aussi un lieu de rencontres ? Des actions ont-elles été menées pour cela ?*

Une zone de rencontre est en effet identifiée : c'est un secteur qui connaît quelques incivilités, notamment le dépôt de déchets.

En 2016, une action a été lancée pour sensibiliser grâce à une association qui est intervenue sur le terrain. Le secteur a également été débroussaillée pour mettre à découvert les personnes pouvant se rassembler. Cela n'a fait que délocaliser géographiquement ce lieu de



rencontre. Aucune dangerosité n'est constatée ; la sensibilisation n'a faite que pour le problème des déchets.

*Je tenais à dire, étant usager fréquent de la forêt, je n'ai jamais fait face à des conflits d'usage. On pourrait imaginer une charte de la tolérance plutôt qu'une charte de bonne conduite.*

*Combien de personnes de l'ONF sont basées sur la forêt du Pignada ?*

Il n'y a pas d'agent ONF dédié spécifiquement au Pignada, ni à demeure « physiquement » (cf. usage passé de la Maison forestière).

Il y a deux interlocuteurs dédiés aux propriétaires des forêts publiques pour tout le secteur de la Côte Basque. Ces 2 interlocuteurs passent très régulièrement dans la forêt du Pignada tout comme les ouvriers travaux pour l'entretien, la collecte des déchets (quasiment chaque semaine)...

*Comment matérialisez-vous l'interdiction d'accès de 21h à 6h ? Quelle est son utilité ?*

L'information est affichée aux entrées de la forêt, mais elle n'est pas toujours respectée. Cette règle a été appliquée juste après l'incendie afin d'interdire l'accès durant la nuit (potentialité de reprise du feu, contre tout nouveau risque d'incendie volontaire, pour éviter le regroupement de personnes en été et bivouac)

Cette règle permet également d'avoir un levier réglementaire en cas d'incivilité, même encore à ce jour.

*Est-ce que la coupe prévue par l'ONF est annulée ou reportée au regard de l'incendie ?*

Une forêt s'entretient, c'est-à-dire doit faire l'objet de coupes d'arbres chaque année pour sa régénération naturelle ou anthropique par plantation; le plan d'aménagement actuel prévoit ces coupes.

Plusieurs coupes ont été faites depuis 2018 par la Ville d'Anglet.

Le traitement se fait par parcelle où environ une trentaine d'arbres sont marqués et abattus du fait du vieillissement surtout, ou parasitisme.

Certaines étaient prévues en 2022 sur le secteur d'Orok Bat ; elles seront reportées en 2023. Des arbres seront marqués et abattus en revanche plus au Sud sur la partie appartenant à la Congrégation. Ce choix est fait entre propriétaires et avec le gestionnaire.

*Quel type de plante vous allez replanter ?*

Les plantations faites dans la forêt ces dernières années privilégiaient déjà les chênes-lièges pour diversifier le boisement face aux risque sanitaire et climatique ; des pins maritimes ont également été replantés (plantation vers ancien accrobranche, sur la piste derrière le cimetière, sur une parcelle jouxtant la promenade de La Barre).

*Compte rendu de la balade-atelier du 24 novembre*



### **Arrêt 3 : Les activités dans la forêt**

La forêt est aussi le lieu d'activités ponctuelles qui nécessitent un arrêté spécifique validé par Mr. le Maire, après avis de tous les propriétaires et de l'ONF.

Les trois quarts des activités autorisées sont concentrées principalement sur les parcelles de la Ville. Le parcours d'accrobranche qui a été touché durant l'incendie ne peut pas être reporté sur les parcelles de la Ville; la consultation actuelle est propice à la réflexion du report géographique de cette activité dans la forêt, de son maintien ...

On compte parmi les activités autorisées :

- Piste équestre
- Accrobranche
- Parcours sportifs
- Course d'orientation
- Parcours de trottinette électrique et segway
- Activités ponctuelles (culturelles, sportives...)

## TEMPS D'ATELIER PARTICIPATIF

---

Le temps d'atelier participatif s'est réalisé en trois temps autour desquels les participants ont échangé leurs perceptions, leurs envies et leurs idées concernant les usages, les activités et la réglementation dans la forêt.

Les personnes présentes, séparées en sous-groupe ont échangé autour d'une carte du massif. Il s'agissait de positionner des gommettes de couleur sur la carte, symbolisant les différents thèmes puis les **qualifier** dans les encadrés dédiés au thème concerné.

Les groupes étaient accompagnés d'un animateur pour réaliser cet exercice. Un participant par table a par la suite restitué les grandes idées du groupe pour chaque thématique travaillée.

### Temps 1 : Accès, équipements et signalétique

→ *Êtes-vous satisfaits par les accès, les équipements et la signalétique ? Sont-ils plutôt à renforcer, maintenir ou diminuer ?*

→ *Ressentez-vous le sentiment d'insécurité dans la forêt ?*

L'ensemble des tables a fait part du souhait de clarifier et accentuer la visibilité de la signalétique déjà présente à l'aide de pictogrammes ou d'illustrations. Un support numérique informatif a été évoqué. La réglementation concernant les chiens apparaît comme un point important à préciser, et peut être même des zones dédiées de « liberté ». Une table émet également l'idée d'ajouter un signe d'interdiction au bivouac. Enfin, aucun sentiment d'insécurité n'a été exprimé.

### Temps 2 : Usages et pratiques dans la forêt

→ *Les activités présentes au Pignada sont-elles bien adaptées à chaque type d'espace ? Quels usages sont à valoriser selon vous ?*

→ *Quelles sont les pistes d'amélioration pour une meilleure cohabitation des activités en forêt ?*

Plusieurs tables ont avant tout mis en avant le souhait de ne pas ajouter d'infrastructures de loisir supplémentaires qui fassent perdre à la forêt sa fonction première de réservoir de biodiversité et de lieu de quiétude.



Plusieurs idées ont été exprimées concernant les activités dans la forêt :

- Un parcours permanent dédié à la course d'orientation
- La création d'un espace dédié à la sensibilisation et à l'information sur la forêt
- La mise en place de poubelles et d'installations dédiées pour les promeneurs de chien
- La création d'un parcours ludique
- La mise en place de l'éco-pâturage pour entretenir naturellement le massif

### **Temps 3 : La réglementation**

*→ Faut-il imposer une réglementation plus forte pour mieux respecter les lieux et gérer les incivilités ?*

*→ Faut-il promouvoir la sensibilisation/médiation auprès des usagers, et/ou instaurer certaines mesures de contrôle ?*

L'ensemble des groupes estime que la réglementation actuelle est suffisante, et réclame une meilleure visibilité de celle-ci. Plutôt que d'implémenter un système de contrôle et de répression dans cet espace de liberté, les participants s'accordent pour privilégier des campagnes de sensibilisation et d'information sur le respect des règles en forêt. Plusieurs idées ont aussi été exprimées :

- La création d'un dépliant disponible en mairie sur les réglementations dans la forêt,
- L'accroissement des contrôles pendant la période estivale afin de réduire le risque d'incendie,
- La présence de la brigade forestière,
- La clarification des horaires d'interdiction nocturnes d'accès au massif.



## Localisation des enjeux de l'atelier par thématique



### Accès, équipements et signalétique Les panneaux informatifs, la signalétique, les entrées, les sentiers...

- 1 Accentuer la visibilité pour les vélos
- 2 Clarifier la réglementation concernant les chiens

## Activités et pratiques

*Partage des espaces, maintien des activités historiques, nouveaux usages...*

- 1 Ne pas conserver l'accrobranche et autres activités commerciales
- 2 « Carrefour à chiens » : lieux de rencontre & dépôt de crotte de chien : installation de poubelles
- 3 Création d'un spot dédié à la sensibilisation, et d'un parcours ludique ( Montbrun ou Izadia)

## Règlementation du Pignada

*Les mesures de sensibilisation, d'information, de contrôle...*

- 1 Placer des poubelles à toutes les entrées
- 2 Renforcer la réglementation en période de sécheresse

## CLOTURE

---

Les participants sont invités à s'inscrire au prochain et dernier atelier et à s'informer sur les actualités de la consultation sur le site [www.notrepignada.fr](http://www.notrepignada.fr).